



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pièces et équipements

Question écrite n° 75725

Texte de la question

Alors que, dès 2009, tous les véhicules neufs fabriqués en Europe devront être équipés d'un système automatique d'appel d'urgence et que l'industrie automobile progresse dans cette voie, la modernisation des infrastructures nécessaire pour gérer les appels a pris beaucoup de retard. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin que ce nouveau dispositif soit opérationnel dans les délais impartis.

Texte de la réponse

La sécurité routière est un enjeu auquel le Gouvernement français souscrit pleinement. La France a déjà l'expérience d'un dispositif d'appel d'urgence automatique embarqué, mis en place à l'initiative d'un grand constructeur automobile français. C'est pourquoi nous avons attiré l'attention de la Commission européenne sur plusieurs aspects qui conditionneront une mise en oeuvre et une intégration efficace du dispositif d'appel d'urgence automatique embarqué « e-Call », proposé au niveau communautaire. En particulier, et pour éviter que les centres de réception et de traitement des appels d'urgence nationaux ne soient saturés par des appels non justifiés, déclenchés de façon automatique ou manuelle, nous demandons que le système permette, en fonction des situations nationales très diverses, la levée de doute et le traitement préalable des appels de ce type sur des plates-formes spécialisées avant d'acheminer les cas validés vers les centres de réception et de traitement des appels d'urgence. Un tel concept est au demeurant une application du principe de subsidiarité, fondement de l'action de la commission. Il demande cependant à être confirmé dans le cadre du projet « eCall », ce qui fait l'objet de travaux dans les instances communautaires auxquels nos responsables nationaux des services d'urgence sont étroitement associés. C'est une des raisons pour lesquelles la France n'a pas signé, à ce stade, le mémorandum d'entente (MOU) « e-Call », proposé par la commissaire, Mme Reding. En effet, cela confirmerait l'engagement moral des signataires à mettre rapidement en oeuvre le dispositif, alors même que ses modalités d'usage ne sont pas, avec le projet dans son état actuel, suffisamment précises pour que l'on puisse garantir que la démarche atteindra bien l'objectif visé.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75725

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9655

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1599